

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3006

28 novembre 2013

SOMMAIRE

Benelux-Management S.A.	144258	Real Estate Laboratory S.P.F., société de gestion de patrimoine familial	144266
Benofi	144255	Real Estate Property 4 S.A.	144259
Beta Participations	144255	Red Kite Holding S.A.	144259
BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	144255	Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l. ...	144268
BlueOrchard Local Currency Fund Gene- ral Partner S.à r.l.	144256	Resolution IV Holdings S.à r.l.	144264
CAI Luxembourg S.à r.l.	144245	R.IX S.à r.l.	144268
Charitable Luxembourg One Sarl	144244	Royal Parks Tower S.à r.l.	144269
Clarity financial S.à r.l.	144244	Salem Investments S.à r.l.	144265
DFR Holding S.à r.l.	144288	Sancopia Portfolios-A S.à r.l.	144265
Educdesign S.A.	144288	Sancopia Portfolios No. 1 S.à r.l.	144265
Enovos Real Estate Luxembourg S.A. ...	144283	Scotts Luxembourg S.à r.l.	144270
Ericsson S.A.	144282	Seraya Spf S.A.	144267
Etablissement Heintz S.A.	144282	Shoreditch Investments Lux S.à r.l.	144267
Etoile Boutique S.A.	144282	Sigma-Aldrich Global S.à r.l.	144267
Ets Pettinger	144282	Simcoe Capital Partners S.à r.l.	144267
Eurok S.A.	144281	Soparinvest S.A.	144244
Ferrac S.à r.l.	144242	Spectra Energy Finance S.à r.l.	144281
FFS 5 S.à r.l.	144262	Spotify Technology S.A.	144249
FGL Lux Holdings, S.à r.l.	144259	Starman (Bruxelles) S.à r.l.	144280
Fidji Air S.à r.l.	144262	Starman (France) S.à r.l.	144280
Financière Pyl S.à r.l.	144264	Star Marine Holdings S.à r.l.	144280
Fiscogest S.à r.l.	144264	Starwood Capital Group European S.à r.l.	144281
Graco Global Holdings	144263	State Street Luxembourg S.à r.l.	144281
Graco International Holdings	144263	StepStone Azur S.à r.l.	144281
Guardinvest Capital S.A.	144263	Swedbank AB (publ) Luxembourg Branch	144269
Investorlux	144249	Techint Holdings S.à r.l.	144251
Rakuten Europe S.à r.l.	144259	Treveria Forty-Five S.à r.l.	144252
RBC Finance S.à r.l./B.V.	144269	Treveria Forty S.à r.l.	144252
RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	144266	Triodos SICAV II	144252
RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.	144266	Waterway Management S.A.	144248

Ferrac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, rue in "Lachemer".

R.C.S. Luxembourg B 17.098.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FERRAC S.à r.l.", ayant son siège social à Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.098, constituée suivant acte notarié en date du 22 octobre 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 1980 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 783 du 3 avril 2013.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Giorgetti, gérant, demeurant à L-7423 Luxembourg, 2, route de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René Dörr, employé privé, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 7, rue Général Monhoven.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Brauch, employé privé, demeurant à L-7475 Schoos, 1, rue du Puits.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par courriers recommandés envoyés aux associés en date du 26 juillet 2013.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 1.491.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 350.385.-), représenté par mille quatre cent dix (1.410) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros cinquante cents (EUR 248,50.-) chacune, à un montant de un million huit cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.841.385.-) par émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles.

2. Souscription et libération; ou décision sur les modalités et délais de souscription avec mandat à un gérant le cas échéant.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société et suppression du second paragraphe du même article 5 afin de supprimer toutes références faites à la détention des parts sociales par les associés.

4. Modification de l'article 6, paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société afin d'y supprimer la désignation nominative des gérants et de prévoir la possibilité pour les associés de révoquer les gérants sans cause légitime.

5. Acceptation de la démission volontaire des gérants.

6. Révocation expresse des gérants non-démissionnaires.

7. Nomination de nouveaux gérants.

8. Divers.

III.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille quatre cent dix (1.410) parts sociales de la Société en circulation, 1269 sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social jusqu'à un montant maximum de un million quatre cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 1.491.000.-) par l'émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros cinquante cents (EUR 248,50.-) chacune.

La résolution est adoptée par 1269 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à l'envoi du bulletin de souscription ensemble avec les convocations à la présente assemblée, seuls un bulletin de souscription et une renonciation à souscription ont été adressés à la Société et qu'aucun versement dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée n'a été effectué par les associés.

L'assemblée générale décide dès lors que les associés de la Société disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours à compter de l'envoi du procès-verbal de la présente assemblée aux associés pour faire connaître à la Société leur intention de souscrire aux nouvelles parts sociales à émettre dans le cadre de la prédite augmentation de capital ou de renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Le nombre de parts sociales qui pourront être souscrites par chaque associé sera déterminé selon la formule suivante:

Nombre de parts sociales détenues par l'associé x 6.000

Nombre total des parts sociales détenues par les associés participant à la souscription Un associé pourra souscrire seul aux six mille (6.000) parts sociales à émettre.

Passé le délai prévu ci-avant, l'associé qui n'a pas manifesté de manière expresse, par courrier recommandé adressé au siège social de la Société, son intention de souscrire aux nouvelles parts sociales à émettre ou de renoncer à son droit de souscription préférentiel sera censé avoir définitivement renoncé à tous droits de souscription dans le cadre de la prédite augmentation de capital, de sorte que les nouvelles parts sociales à émettre pourront être souscrites librement par les autres associés.

Le montant définitif de l'augmentation de capital et du nombre de parts sociales à émettre en contrepartie feront l'objet d'une nouvelle assemblée générale des associés.

La résolution est adoptée par 1269 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de mandater tout gérant de la Société afin de faire toutes les démarches et formalités nécessaires en vue de pouvoir procéder à l'augmentation de capital envisagée, et notamment l'envoi aux associés du procès-verbal de la présente assemblée.

La résolution est adoptée par 1269 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que compte tenu des résolutions qui précèdent, il n'y a pas lieu de modifier l'article 5 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les premier et second paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y supprimer la désignation nominative des gérants et de prévoir la possibilité pour les associés de révoquer les gérants sans cause légitime, par dérogation à l'article 191 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de sorte que les paragraphes 1 et 2 de l'article 6 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (paragraphes 1 et 2).** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause légitime, suivant décision des associés prise aux conditions de majorité prévues pour les modifications des statuts.»

La résolution est adoptée par 1269 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Sixième résolution

L'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de démission.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la (les) personne(s) suivante(s) en tant que gérant(s) de la Société avec effet immédiat:

Monsieur Abilio Manuel Torres Martins.

La résolution est adoptée par 1269 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Huitième résolution

L'assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles nominations, de sorte que Messieurs Gilbert Poeckes, Jacques Brauch, Marc Giorgetti et René Dörr, restent gérants pour une durée indéterminée.

La résolution est adoptée par 1269 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GIORGETTI, R. DÖRR, J. BRAUCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2013. LAC/2013/40620. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme,- délivrée à la Société sur demande, Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146058/118.

(130178710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

—
Société constituée le 30 avril 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 665 du 29 juin 2004.

Les statuts ont été modifiés le 20 mai 2008 par Me Henri Hellinckx et publiés au Mémorial C n° 1602 du 30 juin 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 20 septembre 2013 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller, sont reconduits pour une nouvelle période de douze mois, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Est nommé comme Président du Conseil d'administration pour la même période Monsieur Jean Wagener.

Est nommé Commissaire aux comptes, la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, domiciliée au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 30 juin 2014.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013150819/21.

(130184058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Charitable Luxembourg One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.345.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151617/10.

(130185729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Clarity financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 164.822.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 17 avril 2013 que les actionnaires ont décidé d'approuver la démission de Monsieur Adam Pocsi de son poste de gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013151623/13.

(130185558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

CAI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.977.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.036.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Container Applications Limited, a company established and existing under the laws of Barbados, having its registered office at Suite 102, Corporate Centre, Bush Hill, Bay Street, Saint Michael, Barbados, and registered with the Barbados Register of Companies under number 29288,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 24, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "CAI Luxembourg S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171036, established pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, dated August 21, 2012, published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* number 2315 dated September 18, 2012, and whose bylaws have not been amended since then.

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty million nine hundred sixty-five thousand Euro (EUR 20.965.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to twenty million nine hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 20.977.500,00), by the creation and issuance of twenty million nine hundred sixty-five thousand (20.965.000) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Containers Applications Limited, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of twenty million nine hundred sixty-five thousand Euro (EUR 20.965.000,00), by contribution in kind in the total amount of twenty million nine hundred sixty-five thousand Euro (EUR 20.965.000,00) representing an amount of one hundred eighty-three million three hundred thirty-four thousand Swedish Krona (SKR 183.334.000,00) based on the EUR/SKR exchange rate at August 31, 2013, consisting in all the three hundred forty thousand (340.000) shares representing the entire share capital of CAI Consent Sweden AB, a private limited liability company established and existing under the laws of Sweden, having its registered office at PO Box 4143, 400 40 Goteborg, Sweden and registered with the Companies Register of Goteborg under number 556256-4160 (the Shares).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated August 31, 2013 of Containers Applications Limited, prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Containers Applications Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Shares.

Effective implementation of the contribution

Containers Applications Limited, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed Shares and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Shares have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Containers Applications Limited, prenamed, is entitled to any rights as to the Shares;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated September 24, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 8 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 20.977.500,00 (twenty million nine hundred seventy-seven thousand five hundred euros), represented by 20.977.500 (twenty million nine hundred seventy-seven thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each."

Third resolution

The sole shareholder resolves to authorize the managers to pay interim dividend.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

« **Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Container Applications Limited, une société établie et existante selon les lois de La Barbade, ayant son siège à Suite 102, Corporate Centre, Bush Hill Bay Street, Corporate Center, Saint Michael, La Barbade, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de La Barbade sous le numéro 29288,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CAI Luxembourg S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171036, constituée par acte reçu de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2315 en date du 18 septembre 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt millions neuf cent soixante-cinq mille Euro (EUR 20.965.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à vingt millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 20.977.500,00), par la création et l'émission de vingt millions neuf cent soixante-cinq mille (20.965.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Container Applications Limited, précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de vingt millions neuf cent soixante-cinq mille Euro (EUR 20.965.000) correspondant au montant de cent quatre-vingt-trois million trois cent trente-quatre mille Couronnes Suédoises (SKR 183.334.000,00), par apport en nature d'un montant total de vingt millions neuf cent soixante-cinq mille Euro (EUR 20.965.000), consistant en toutes les trois cent quarante mille (340.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de CAI Consent Sweden AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois, ayant son siège social à PO Box 4143, 400 40 Göteborg, Suède, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Göteborg sous le numéro 556256-4160 (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 août 2013 de Container Applications Limited, précitée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Container Applications Limited, précitée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport

Container Applications Limited, par son mandataire, déclare que:

- elle est seul propriétaire sans restriction des Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Parts Sociales n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Containers Applications Limited, précitée, ne détient de droit sur les Parts Sociales;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 24 septembre 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 8 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 20.977.500,00 (vingt millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 20.977.500 (vingt millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'autoriser les gérants de la Société à payer des acomptes sur dividendes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Les gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145991/190.

(130178371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Waterway Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.567.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société WATERWAY MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
M^e Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013149499/17.

(130182750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Investorlux, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.216.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 22 octobre 2013 que Monsieur Joé Wollmering a démissionné en tant qu'administrateur unique de la société avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Référence de publication: 2013151149/9.

(130184645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 05 July 2013, published in the Mémorial number 2155 of 04 September 2013,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on 30 September 2013 and on 04 October 2013,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at SEVENTY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE point SEVEN HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (77,323.725 EUR) divided into three million ninety-two thousand nine hundred and forty-nine (3'092'949) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at one hundred seventy-four thousand five hundred and fifty-two point three hundred and seventy-five Euro (174,552.375 EUR) divided into six million nine hundred eighty-two thousand ninety-five (6,982,095) shares, each with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of 30 September 2013 and 04 October 2013 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of ONE HUNDRED and EIGHT point EIGHT HUNDRED and FIFTY EURO (108.850 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of SEVENTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-TWO point FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (77,432.575 EUR) by the creation and issue of four thousand three hundred and fifty-four (4,354) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total four thousand three hundred and fifty-

four (4,354) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the decisions taken by the Board of Directors' meetings of 30 September 2013 and 04 October 2013.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of ONE MILLION SEVENTY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY-SEVEN point SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-ONE EURO (1,079,157.771 EUR) by a contribution in cash made to the Company, so that the aggregate amount of ONE MILLION SEVENTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY-SIX point SIXTY-THREE EURO (1,079,266.63 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The corporate subscribed share capital is set at SEVENTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED and THIRTY-TWO point FIVE HUNDRED and SEVENTY-FIVE EURO (77,432.575 EUR) divided into three million ninety-seven thousand three hundred and three (3,097,303) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (second paragraph). "The company's authorized share capital is fixed at one hundred and seventy-four thousand four hundred forty-three point five hundred and twenty-five Euro (174,443.525 EUR) divided into six million nine hundred seventy-seven thousand seven hundred and forty-one (6,977,741) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juillet 2013, publié au Mémorial numéro 2155 du 4 septembre 2013,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 septembre 2013 et du 4 octobre 2013,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS virgule SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (77.323.725 EUR) divisé en trois millions quatre-vingt-douze mille neuf-cent quarante-neuf (3.092.949) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-deux virgule trois cent soixante-quinze euros (174.552.375 EUR) divisé en six millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-quinze (6.982.095) actions ayant chacune une valeur nominale de zéro

virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 30 septembre 2013 et du 4 octobre 2013, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de CENT HUIT virgule HUIT CENT CINQUANTE EUROS (108.850 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (77.432.575 EUR) par la création et l'émission de quatre mille trois cent cinquante-quatre (4'354) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des quatre mille trois cent cinquante-quatre (4'354) actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 et du 4 octobre 2013.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'UN MILLION SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE-SEPT virgule SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS (1.079.157.771 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale d'UN MILLION SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX virgule SOIXANTE-TROIS EUROS (1,079,266.63 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (77.432,575 EUR) divisé en trois millions quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trois (3.097.303) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante-trois virgule cinq cent vingt-cinq euros (174.443,525 EUR) divisé en six millions neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante et une (6.977.741) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13001. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013145764/148.

(130177450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Techint Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 140.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.594.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 244 du 7 février 2011.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHINT HOLDINGS S.À R.L.

Référence de publication: 2013150185/14.

(130182943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Treveria Forty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150188/11.

(130182864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150189/11.

(130182860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Triodos SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.771.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September,

before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Triodos SICAV II", a public limited company qualifying as an investment company with variable capital within the meaning of the law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (the "Company"), recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.771, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10th April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1021 of 24th May 2006.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 19th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1348 of 12th July 2006.

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Ms Mylène Castellani, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette in the chair,

who appointed as secretary Ms Vanessa Delvael, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Stoffels, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The general meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on 27th August 2013 and on 11th September 2013.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the Articles in order to update the reference to the law of 20 December 2002 and change it into the "law of 17 December 2010";

2. Amendment of article 7 paragraph 3 of the Articles in order to replace the reference to "five" Luxembourg bank business days by "ten" Luxembourg bank business days. The Board of Directors proposes to the shareholders to amend article 7 paragraph 3 of the Articles so as to read as follows:

"The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors which shall not exceed ten Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date. If such price is received later than ten Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date, investors agree to indemnify and hold harmless the Company for the costs incurred by the failure or default by the investor so that the other shareholders of the relevant Sub-Fund be not harmed by such late settlement."

3. Amendment of article 8 paragraph 4 of the Articles in order to replace the reference to "five" Luxembourg bank business days by "ten" Luxembourg bank business days. The Board of Directors proposes to the shareholders to amend article 8 paragraph 4 of the Articles so as to read as follows:

"The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed ten Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof."

4. Amendment of article 11 section I item 7 (a) of the Articles in order to replace the reference to "the European Venture Capital Association (EVCA)" by "IPEV Board". The Board of Directors proposes to the shareholders to amend article 11 section I item 7 (a) of the Articles so as to read as follows:

"The valuation of private equity investments (such as equity, subordinated debt and other types of mezzanine finance) is based on the International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) Guidelines, as published from time to time by the IPEV Board, and is conducted with prudence and in goodfaith."

5. Amendment of article 21 in order to replace the reference to "advisor" by "investment manager". The Board of Directors proposes to the shareholders to amend article 21 of the Articles so as to read as follows:

"Investment Manager. The Company shall enter into an investment management agreement with one or several investment managers as further described in the Prospectus, who shall notably supply the Company with services as further described in such investment management agreement and in the Prospectus. This(ese) investment manager(s) shall be part of the TRIODOS BANK group.

In the event that there is no investment manager being a member of the TRIODOS BANK group or there is no majority participation in an investment manager that is held by an entity being part of the TRIODOS BANK group, the Company shall, on request by TRIODOS BANK N.V., change its name to another name omitting the word «Triodos» and not including any brand name of any company within the TRIODOS BANK group."

6. Amendment of the Articles pursuant to article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment so that the Articles are only worded in the English language and that the French translation of the Articles is deleted.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

IV. According to the attendance list, out of 7,063,821.544 shares in issue, 499,260.078 shares are represented.

V. That a first extraordinary general meeting with the same agenda had been held on 26th August 2013 where the quorum conditions in order to vote the items on the agenda were not fulfilled.

The second extraordinary general meeting can, in accordance with the provisions of article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, validly deliberate whatever proportion of the share capital is present or represented.

As a consequence, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda regardless of the number of shares represented at the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the Articles in order to update the reference to the law of 20 December 2002 and change it into the "law of 17 December 2010". Consequently, the second paragraph of article 4, the fourth paragraph of article 5, the second paragraph of article 22, the second paragraph of article 28 and the article 33 are amended as follows:

" **Art. 4. Purpose. (second paragraph).** The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the «Law of 2010»)."

" **Art. 5. Share Capital - Classes of Shares. (fourth paragraph).** The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (each a «Sub-Fund» and together the «Sub-Funds») within the meaning of Article 181 of the Law of 2010 for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. The Company constitutes a single legal entity. However, as between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. With regard to third parties, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it."

" **Art. 22. Auditors. (second paragraph).** The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2010."

" **Art. 28. Custodian. (second paragraph).** The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2010."

" **Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2010 as such laws have been or may be amended from time to time."

This resolution is adopted by 499.259 vote(s) in favor, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 7 paragraph 3 of the Articles so as to give it henceforth the following wording:

"Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 11 hereof in respect of the Valuation Date (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors which shall not exceed ten Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date. If such price is received later than ten Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date, investors agree to indemnify and hold harmless the Company for the costs incurred by the failure or default by the investor so that the other shareholders of the relevant Sub-Fund be not harmed by such late settlement."

This resolution is adopted by 499.259 vote(s) in favor, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 8 paragraph 4 of the Articles so as to give it henceforth the following wording:

"The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed ten Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof."

This resolution is adopted by 499.259 vote(s) in favor, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 11 section I item 7 (a) of the Articles so as to give it henceforth the following wording:

"The valuation of private equity investments (such as equity, subordinated debt and other types of mezzanine finance) is based on the International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) Guidelines, as published from time to time by the IPEV Board, and is conducted with prudence and in good faith."

This resolution is adopted by 499.259 vote(s) in favor, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend article 21 of the Articles so as to give it henceforth the following wording:

"Investment Manager. The Company shall enter into an investment management agreement with one or several investment managers as further described in the Prospectus, who shall notably supply the Company with services as further described in such investment management agreement and in the Prospectus. This(ese) investment manager(s) shall be part of the TRIODOS BANK group."

In the event that there is no investment manager being a member of the TRIODOS BANK group or there is no majority participation in an investment manager that is held by an entity being part of the TRIODOS BANK group, the Company

shall, on request by TRIODOS BANK N.V., change its name to another name omitting the word «Triodos» and not including any brand name of any company within the TRIODOS BANK group."

This resolution is adopted by 499.259 vote(s) in favor, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend the Articles pursuant to article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment so that the Articles are only worded in the English language and that the French translation of the Articles is deleted.

This resolution is adopted by 499.259 vote(s) in favor, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, this present deed is drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the persons appearing, the board of meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: M. CASTELLANI, V. DELVAL, O. STOFFELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2013. LAC/2013 /44524. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150201/153.

(130183323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Beta Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.916.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150366/11.

(130183796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Benofi, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 58.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150365/10.

(130183928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.932.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 octobre 2013

L'associé unique a décidé de prendre la résolution suivante:

- Nomination de Deloitte Audit S.à r.l., société anonyme de droit luxembourgeois située au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67 895, en qualité de réviseurs d'entreprises de la Société pour une durée d'un an jusqu' à la prochaine assemblée statuant sur l'exercice 2014.

Au 17 octobre 2013, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Henry Kelly (Gérant)

- Robert Raymond (Gérant)
- Terrence Farrelly (Gérant)

Pour copie conforme
Axelle De Donker

Référence de publication: 2013150349/20.

(130184306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

BlueOrchard Local Currency Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 160.531.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of BlueOrchard Local Currency Fund General Partner S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.531 (the Company). The Company was incorporated on 21 April 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary in replacement of his then prevented colleague Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1079 dated 23 May 2011.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

BlueOrchard Finance S.A., a public limited liability company with registered office at 32, rue de Malatrex, 1201 Geneva, Switzerland, incorporated under the laws of Switzerland and registered with the Registre du commerce under number CH-660-0653001-1 (the Sole Shareholder).

Here represented by Mr. Alexandre BRUNCHER, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the Meeting.
2. that the agenda of the Meeting is the following:
 1. waiver of the convening notices;
 2. dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 3. appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 and
 4. determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
3. that the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint ME BUSINESS SOLUTIONS S.a r.l., represented by Mr. Eric CHINCHON, with registered address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer upon the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BlueOrchard Local Currency Fund General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.531 (la Société). La Société a été constituée le 21 avril 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement de son collègue alors empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079 en date du 23 mai 2011.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été amendés depuis.

A COMPARU:

BlueOrchard Finance S.A., une société anonyme avec siège social au 32, rue de Malatrex, 1201 Genève, Suisse, constituée sous les lois suisses et immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro CH-660-0653001-1 (l'Unique Associé),

ici représentée par Monsieur Alexandre BRUNCHER, employé, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration de l'Unique Associé après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être enregistrés ensemble auprès des autorités compétentes.

L'Unique Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. que toutes les 20.000 (vingt mille) parts représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

2. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciations aux formalités de convocations;

2. dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

3. nomination de ME Business Solutions S.à r.l., représentée par Mr Eric Chinchon, en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société.

3. que l'Unique Associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Unique Associé renonce aux formalités de la convocation, l'Unique Associé représenté tel que décrit ci-dessus se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Unique Associé décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de placer la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Unique Associé décide de nommer ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l., représentée par Monsieur Eric CHINCHON, ayant son siège social au 16, Rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Unique Associé décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Unique Associé décide également d'instruire le Liquidateur de liquider les actifs et payer les dettes de la Société, au mieux de ses possibilités et au regard des circonstances.

L'Unique Associé décide d'autoriser le liquidateur à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale de l'Unique Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement définies, à une ou plusieurs personnes physiques déterminées.

L'Unique Associé décide de donner tout pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, pour exécuter et accomplir au mieux les obligations découlant de tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition des actifs.

L'Unique Associé par ailleurs décide d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation à l'Unique Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRUNCHER, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. LAC/2013/47306. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150352/136.

(130184120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Benelux-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 77.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150363/10.

(130184163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Real Estate Property 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.092.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 octobre 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150756/16.

(130184121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nobuaki Nishio.

Référence de publication: 2013150750/10.

(130184253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Red Kite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 162.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Red Kite Holding S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013150752/11.

(130183934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

FGL Lux Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.497.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of the month of September,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Mitsubishi UFJ Trust and Banking Corporation, a Japanese corporation incorporated under the laws of Japan, with registered office at 4-5, Marunouchi 1-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8212, Japan, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all shares in issue in "FGL Lux Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 158.497 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary of 25 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 25 March 2011 number 566,

represented by Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 September 2013, which initialled by the notary and the proxyholder shall remain annexed with the present deed to be registered therewith.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 10 March 2011 published in the Memorial of 10 June 2011 number 1267.

The appearing party acting in the above stated capacity declared and the notary recorded as follows:

(I) That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company and holds all twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD1.-) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the Sole Shareholder.

(II) That the Sole Shareholder wishes to take decisions on the following agenda:

Agenda

(A) Increase of the issued share capital of the Company from twenty thousand United States Dollars (USD20,000) to twenty thousand one United States Dollars (USD20,001) by the issuance of one (1) new share with a nominal value of One United State Dollar (USD1.-) (the "New Share"); subscription to and payment of such New Share by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of existing claims held by the Sole Shareholder against the Company; acknowledgment of the report of the sole manager on the valuation of the contribution in kind; approval of the valuation of the contribution in kind (the "Contribution in Kind"); allocation of one United States Dollar (USD1.-) to the share capital of the Company and allocation of an amount of forty-three million four hundred sixty eight thousand two hundred and twelve United States Dollars and forty-six cents (USD43,468,212.46) to the share premium account of the Company;

(B) Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

Then the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty thousand United States Dollars (USD20,000) to twenty thousand one United States Dollars (USD20,001), by the issuance of one (1) new share with a nominal value of One United State Dollar (USD1.-)

Thereupon the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, subscribed to such New Share and paid such New Share through the Contribution in Kind consisting of existing claims of an amount of forty-three million four hundred sixty eight thousand two hundred and thirteen United States Dollars and forty-six cents (USD43,468,213.46) against the Company. The report of the sole manager of the Company on the valuation of the Contribution in Kind dated 23 September 2013 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) is duly acknowledged.

The conclusion of said report reads as follows: "In view of the above, the Sole Manager considers that the value of the Contribution in Kind amounts to forty-three million four hundred sixty eight thousand two hundred and thirteen United States Dollars and forty-six cents (USD43,468,213.46), which is at least equal to the aggregate nominal value of the one (1) share to be issued by the Company, together with the amount of forty-three million four hundred sixty eight thousand two hundred and twelve United States Dollars and forty-six cents (USD43,468,212.46) to be allocated to the share premium account of the Company.

Therefore the Sole Manager proposes to the Sole Shareholder to value the Contribution in Kind at forty-three million four hundred sixty eight thousand two hundred and thirteen United States Dollars and forty-six cents (USD43,468,213.46)".

It is decided to approve the valuation of the Contribution in Kind and it is also decided that an amount of one United States Dollar (USD1.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of forty-three million four hundred sixty eight thousand two hundred and twelve United States Dollars and forty-six cents (USD43,468,212.46) to the share premium account of the Company.

It is decided to issue the New Share to the Sole Shareholder. Proof of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to consequentially amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The share capital is set at twenty thousand and one United States Dollars (USD20,001.-) represented by twenty thousand and one (20,001.-) shares with a par value of one United States Dollar (USD1.-) each, all subscribed and fully paid up."

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 7,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, Le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Mitsubishi UFJ Trust and Banking Corporation, une société japonaise constituée en vertu des lois du Japon, dont le siège social est situé au 4-5, Marunouchi 1-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8212, Japon, étant l'associé unique Associé Unique») et détenant la totalité des parts sociales émises dans «FGL Lux Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 158.497 (la «Société»), constituée le 25 janvier 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 25 mars 2011 numéro 566,

représentée par Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 septembre 2013, qui étant signée par le notaire et le mandataire restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2011 suivant acte reçu du notaire instrumentant et publié au Mémorial du 10 juin 2011 numéro 1267.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

(III) La partie comparante est l'Associé Unique de la Société et détient la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune émises dans la Société, de sorte que l'ensemble du capital social est représenté et que l'Associé Unique peut prendre valablement des décisions.

(IV) L'Associé Unique souhaite prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(C) Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000 USD) à vingt mille un dollars américains (20.001 USD) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) (la «Nouvelle Part Sociale»); souscription et paiement de cette Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature composé de créances existantes détenues par l'Associé Unique envers la Société; reconnaissance du rapport du gérant unique sur l'évaluation de l'apport en nature; approbation de l'évaluation de l'apport en nature Apport en Nature»); affectation d'un dollar américain (1,00 USD) au capital social de la Société et affectation d'un montant de quarante-trois millions quatre cent soixante-huit mille deux cent douze dollars américains et quarante-six centimes (43.468.212,46 USD) au compte de la prime d'émission de la Société;

(D) Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société.

L'Associé Unique a ensuite pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000 USD) à vingt mille un dollars américains (20.001 USD), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD)

À la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté comme il est dit, a souscrit à cette Nouvelle Part Sociale et a payé celle-ci par l'Apport en Nature composé de créances existantes d'un montant de quarante-trois millions quatre cent soixante-huit mille deux cent treize dollars américains et quarante-six centimes (43.468.213,46 USD) envers la Société. Le rapport du gérant unique de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature en date du 23 septembre 2013 (dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci) est dûment reconnu.

La conclusion dudit rapport est la suivante: «Au vu de ce qui précède, le Gérant Unique estime que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à quarante-trois millions quatre cent soixante-huit mille deux cent treize dollars américains et quarante-six centimes (43.468.213,46 USD), soit un montant équivalant au moins à la valeur nominale globale de la (1) part sociale devant être émise par la Société, et au montant de quarante-trois millions quatre cent soixante-huit mille deux cent douze dollars américains et quarante-six centimes (43.468.212,46 USD) devant être affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

C'est pourquoi le Gérant Unique propose à l'Associé Unique d'évaluer l'Apport en Nature à quarante-trois millions quatre cent soixante-huit mille deux cent treize dollars américains et quarante-six centimes (43.468.213,46 USD)».

Il a été décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature et il a également été décidé qu'un montant d'un dollar américain (1,00 USD) soit affecté au capital social de la Société et un montant de quarante-trois millions quatre cent

soixante-huit mille deux cent douze dollars américains et quarante-six centimes (43.468.212,46 USD) au compte de la prime d'émission de la Société.

Il a été décidé d'émettre la Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique.

Preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt mille un dollars américains (20.001 USD) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incomberont à la Société en raison de l'augmentation de capital ci-dessus, sont estimés à EUR 7.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite à la personne comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, ladite personne et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: A. DJAZAYERI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43550.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146060/156.

(130178358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.759.

—
Veillez prendre note qu'en date du 26 septembre 2013 l'associé unique de la société a changé sa dénomination sociale de Kompass Wohnen S.à r.l. en KW S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013150480/14.

(130184313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Fidji Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.863.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150481/10.

(130184009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Guardinvest Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.155.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 septembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2013150512/15.

(130184328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Graco International Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 17.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.470.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2013

En date du 23 octobre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant de type B de la Société et ce avec effet au 18 octobre 2013;

- de nommer Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 18 octobre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de type A:

- Karen Park Gallivan
- Carrie Daniel Russell
- Jeffrey P. Johnson

Gérants de type B:

- Antonio João Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013150506/27.

(130184178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Graco Global Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.463.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2013

En date du 23 octobre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant de type B de la Société et ce avec effet au 18 octobre 2013;

- de nommer Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 18 octobre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de type A:

- Karen Park Gallivan
- Carrie Daniel Russell
- Jeffrey P. Johnson

Gérants de type B:

- Antonio João Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013150505/27.

(130184172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Financière Pyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.100.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.977.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18 septembre 2013

- Madame Isabelle LEGRIS, née le 22 juillet 1954 à Strasbourg, France, résidente au Le Topchaga, Rue d'En-Haut, 6, CH-1143 Apples, Suisse, est nommée en tant que Gérant de catégorie A pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Financière Pyl S.à r.l.

Référence de publication: 2013150485/14.

(130183785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Fiscogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.532.

—
Il résulte d'une résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 octobre 2013 que:

Madame Brigitte Weimerskirch est révoquée de son mandat de gérant et Monsieur Francis Welscher, né le 25.06.1963, à Luxembourg, demeurant à L-4940 Bascharage, 53, rue de Schouweiler est nommé en son remplacement avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour FISCOGEST S. à r.l.

Référence de publication: 2013150491/14.

(130184385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151346/9.

(130184830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Sancopia Portfolios No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.560.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance
de la société tenue en date du 26 septembre 2013 à Luxembourg*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Le siège social actuel de Sancopia Portfolios-A S.à r.l., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151357/17.

(130184975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Salem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 octobre 2013 que les parts de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Simcoe Capital Partners S.à r.l.	Part sociales ordinaires <u>12.500</u>
Total	12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151356/16.

(130185322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Sancopia Portfolios-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.561.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance
de la société tenue en date du 26 septembre 2013 à Luxembourg*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Le siège social actuel de Sancopia Capital No. 1 S.à r.l., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151358/17.

(130184981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de gérant de classe A de la Société, avec effet au 21 octobre 2013 et pour une durée indéterminée, Madame Sherrie Ann Pollock et Monsieur Alexandre Simon dont l'adresse professionnelle est située au 14, Porte de France L-4360-Esch-sur-Alzette;

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, avec effet au 21 octobre 2013, composé des membres suivants:

- Roland FRISING, gérant de classe A;
- Mark CLATWORTHY, gérant de classe B;
- Ernest CRAVATTE, gérant de classe A;
- Bernhard Ludwig MÜLLER, gérant de classe A;
- Adil CHAUDHRY, gérant de classe A;
- Sherrie Ann POLLOCK, gérant de classe A; et
- Alexandre SIMON, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013151342/21.

(130185116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Real Estate Laboratory S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.825.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013151344/12.

(130185345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 167.465.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de gérant de classe A de la Société, avec effet au 21 octobre 2013 et pour une durée indéterminée, Madame Sherrie Ann Pollock et Monsieur Alexandre Simon dont l'adresse professionnelle est située au 14, Porte de France L-4360-Esch-sur-Alzette;

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, avec effet au 21 octobre 2013, composé des membres suivants:

- Mark CLATWORTHY, gérant de classe B;
- Bernhard Ludwig MÜLLER, gérant de classe A;
- Adil CHAUDHRY, gérant de classe A;
- Sherrie Ann POLLOCK, gérant de classe A; et
- Alexandre SIMON, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013151343/19.

(130185115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Seraya Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.549.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2013, LAC/2013/47888, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "SERAYA Spf S.A." (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 56.549, ayant son siège social à 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 3 octobre 1996 par de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 656 du 17 décembre 1996, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2873 du 31 décembre 2010.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 2650 du 23 octobre 2013.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de 5 (cinq) années à partir du 15 octobre 2013, à l'ancien siège de la société à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151392/23.

(130184780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Simcoe Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.447.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 octobre 2013 que les parts de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Mr. David Anving	Part sociales ordinaires 12.500
Total	12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151365/15.

(130185274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Sigma-Aldrich Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 455.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151364/10.

(130185214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Shoreditch Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.473.

—
Les comptes annuels pour la période du 31 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151363/11.

(130185202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.705.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.258.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANITZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013151330/18.

(130184582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.392.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 30 janvier 2013 que Redpoint Omega, L.P., un «limited partnership» dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, immatriculé au Registry of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 5433952 (Redpoint Omega, L.P.), représenté par son associé commandité Redpoint Omega LLC, une «limited liability company», c/o Redpoint Ventures, 3000 Sand Hill Road, bâtiment 2-290, Menlo Park, California 94025, Etats-Unis, détenteur de toutes les 1.500 (mille cinq cent) parts sociales de catégorie J de la Société, a cédé 1.000 (mille) parts sociales de catégorie J suivantes de la Société:

- 24 (vingt-quatre) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à Redpoint Associates IV, LLC, une «limited liability company» dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, immatriculée au Registry of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 4834928 (Redpoint Associates IV, LLC),

- 931 (neuf cent trente et une) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à Redpoint Ventures IV, L.P., un «limited partnership» dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, immatriculée au Registry of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 4785711 (Redpoint Ventures IV, L.P.),

- 31 (trente et une) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à IG Internet Brazilian Investments, LLC, une «limited liability company» dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, immatriculée au Registry of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 5093684 (IG Internet Brazilian Investments, LLC), et

- 14 (quatorze) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à Redpoint Omega Associates, LLC, une «limited liability company» dont le siège social se situe au 3000 Sand Hill Road, bâtiment 2-290, Menlo Park, California 94025, Etats-Unis, immatriculée au Registry of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 4289233 (Redpoint Omega Associates, LLC)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013151333/33.

(130184945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

RBC Finance S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 169.988.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de gérant de classe A de la Société, avec effet au 21 octobre 2013 et pour une durée indéterminée, Madame Sherrie Ann Pollock et Monsieur Alexandre Simon dont l'adresse professionnelle est située au 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette;

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, avec effet au 21 Octobre 2013, composé des membres suivants:

- Roland FRISING, gérant de classe A;
- Mark CLATWORTHY, gérant de classe B;
- Ernest CRAVATTE, gérant de classe A;
- Bernhard Ludwig MÜLLER, gérant de classe A;
- Adil CHAUDHRY, gérant de classe A;
- Sherrie Ann POLLOCK, gérant de classe A; et
- Alexandre SIMON, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Finance S.à r.l./B.V.

Référence de publication: 2013151341/21.

(130185114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Royal Parks Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.500.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 154.892.

Extrait des résolutions des associés datées du 29 octobre 2013

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Madame Justyna BIELASIK en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société et ce avec effet au 15 septembre 2013;

- de nommer:

* Madame Laetitia AMBROSI, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société et ce avec effet au 15 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Clémentine George

Mandataire

Référence de publication: 2013151335/19.

(130185362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Swedbank AB (publ) Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.008.

Le Conseil d'Administration de la Société Swedbank AB (publ), Société Anonyme, sise à Brunkebergstorg 8, SE-105 34 Stockholm est composé comme suit:

- Per Anders SUNDSTRÖM, né le 26 juillet 1952 à Hudiksvall (Suède), demeurant à Talgoxgatan 2, SE-941 64 Pitea (Suède), Président.

- Lars Nils-Johan IDERMARK, né le 7 septembre 1957 à Fagerhult (Suède), demeurant à Kullaviks Skogsväg 13, SE-429 35 Kullavik, Vice-président.

- Olav FJELL, né le 28 juin 1951 à Bardu (Norvège), demeurant à Askeladdveien 12, N-1388 Borgen (Norvège), administrateur.

- Ulrika Margareta Hélène FRANCKE, née le 10 mai 1956 à Göteborg (Suède), demeurant à Fleminggatan 27, SE-112 26 Stockholm (Suède), administrateur.

- Göran Edvin Uno HEDMAN, né le 6 mars 1954 à Mellösa (Suède), demeurant à Övre Slottsgatan 8B, SE-753 10 Uppsala (Suède), administrateur.

- Anders Nils Egon IGEL, né le 22 mars 1951 à Stockholm (Suède), demeurant à Skandiavägen 10, SE-182 63 Djursholm, administrateur.

- Kenth Jimmy JOHNSON, né le 16 janvier 1976 à Stockholm (Suède), demeurant à Friluftsvägen 10, SE-181 30 Lidingö, administrateur.

- Karin Kristina Margareta KJELL, née le 24 juillet 1953 à Kalmar (Suède), demeurant à Lostigen 4, SE-170 75 Solna, administrateur.

- Pia Christina RUDENGREN, née le 8 juin 1965 à Norrköping (Suède), demeurant à 20, Trädgårdsvägen, SE-181 62 Lidingö, administrateur.

- Lena Charlotte STRÖMBERG, née le 23 novembre 1959 à Stockholm, demeurant à Skogsvägen 20, SE-122 62 Enskede, administrateur.

- Karl-Henrik SUNDSTRÖM, né le 10 avril 1960 à Göteborg (Suède), demeurant à Idunavägen 34, SE-181 61 Lidingö, administrateur.

- Siv Elisabet SVENSSON, née le 15 décembre 1957 à Oskarshamn (Suède), demeurant à Tomtebogatan 48B, SE-113 38 Stockholm, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013151381/35.

(130185343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Scotts Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 181.231.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette.

THERE APPEARED:

The Scotts Miracle-Gro Company, a corporation, having its registered office at 14111 Scottslawn Road, Marysville, OH 43041, Ohio, United States of America and registered with Ohio Corporation, Charter No. 1501530.

Hereby represented by Me Elodie Duchêne, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 23 September 2013 and signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form and Name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') whose name is Scotts Luxembourg S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any activities and/or transactions which it considers useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of directors (gérants) or the sole director (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors (gérants) or the sole director (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares (Parts sociales).

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares (parts sociales) having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares (parts sociales) in case of distributions. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.4 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect. For the avoidance of doubt, the repurchased shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

5.6 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The board of directors (conseil de gérance) shall be composed of A and B directors (gérants). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as director (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

6.2.2 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of one A director (gérant A) and one B director (gérant B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance) of the Company.

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of directors (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of directors (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least 2 (two) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance) including at least one A director (gérant A) and one B director (gérant B). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors (gérants) present or represented at such meeting including the positive vote of at least one A director (gérant A) and one B director (gérant B).

6.4.4 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or one A director (gérant A) and one B director (gérant B).

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, one A director (gérant A) and one B director (gérant B).

6.4.7 A director (gérant) may appoint any other director (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A director (gérant) can act as representative for more than one other director (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8.

6.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of February, at 4.00 p.m.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréée) instead

of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30 of September of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 30 September 2014 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.2 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

11.3 Except where otherwise provided for in these Articles, each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

11.4 The sole director (gérant) or the board of directors (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount	% of share capital
The Scotts Miracle-Gro Company, prenamed	20,000	USD 20,000.-	100%
TOTAL	20,000	USD 20,000.-	100%

All the shares (parts sociales) have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) is now available to the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated hereabove, adopts the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following directors (gérants) for an unlimited period of time:

A directors (gérants A):

a. Mrs. Aimee DeLuca, Assistant Secretary and VP, Taxes, born on 10 September 1970 in Sandusky, Ohio, United States residing at 140 E. Kossuth St. Columbus, Ohio, 43206 United States; and

b. Mr. Mark Weaver, VP, Treasurer, born on 28 July 1970 in Cleveland, Ohio, United States residing at 8156 Grafton End Dublin, Ohio, 43016 United States.

B directors (gérants B):

a. Mrs. Petronella Johanna Sophia Dunselman, private employee, born on 6 April 1965 in Amsterdam, the Netherlands residing professionally at 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg; and

b. Mrs. Preeti Khitri-Kotwani, private employee, born on 6 March 1969 in Ujjain, India residing professionally at 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

The Scotts Miracle-Gro Company, une corporation ayant son siège social au 14111 Scottslawn Road, Marysville, OH 43041, Ohio, Etats-Unis et inscrite auprès du registre des corporations de l'Ohio sous le numéro 1501530;

ci-après représentée par M^e Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 septembre 2013 et signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit et qui est constituée par le présent acte:

Art. 1^{er}. Forme sociale et Dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Scotts Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments

destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération et/ou transaction qu'elle jugerait utile à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital Souscrit

5.1.1 Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet. Pour lever toute ambiguïté, les parts sociales rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité.

5.6 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignées dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance devra être composé de gérants A et B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs services en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant A et un gérant B du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance de la Société.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance dont au moins un gérant A et un gérant B. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion y compris le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par un gérant A et un gérant B.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président, un gérant A et un gérant B.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue

physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales soient détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de février, à 16.00 heures.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 30 septembre 2014 suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement à leur participation dans la Société.

11.3 Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une part des actifs et bénéfices de la Société en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

11.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
The Scotts Miracle-Gro Company, prénommée	20.000	USD 20.000,-	100%
TOTAL	20.000	USD 20.000,-	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de USD 20.000,- (vingt mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'associé

L'associé fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

Gérants A:

a. Mme. Aimee DeLuca, assistante secrétaire, né le 10 septembre 1970 à Sandusky, Ohio, Etats-Unis résidant au 140 E. Kossuth St. Columbus, Ohio, 43206 Etats-Unis; et

b. M. Mark Weaver, trésorier, né le 28 juillet 1970 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis résidant au 8156 Grafton End Dublin, Ohio, 43016 Etats-Unis.

Gérants B:

a. Mme. Petronella Johanna Sophia Dunselman, employée privée, né le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas résidant professionnellement au 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg; et

b. Mme. Preeti Khitri-Kotwani, employée privée, né le 6 mars 1969 à Ujjain, Indes résidant professionnellement au 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013151359/553.

(130185105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Starman (Bruxelles) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.098.

Les comptes annuels pour la période du 16 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151376/11.

(130185407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Starman (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151377/10.

(130185251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Star Marine Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 158.748.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2012 au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151374/10.

(130185067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.810.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2013.
Référence de publication: 2013151378/10.
(130185212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Spectra Energy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 16.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire
Référence de publication: 2013151372/13.
(130185088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

State Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.152.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2013.
Référence de publication: 2013151379/10.
(130185368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

StepStone Azur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 141.358.

—
Les statuts coordonnés au 18 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marc Loesch
Notaire
Référence de publication: 2013151380/11.
(130184603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Eurok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
R.C.S. Luxembourg B 93.935.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de EUROK S.A. qui s'est tenue le 7 mai 2013.

Le conseil d'administration est renommé jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Mme Michèle OROFINO, Directeur, demeurant à HOWALD

- M. Manu ROCHE, Directeur, demeurant à 14, rue des Aunès - B6740 Villers sur Semois (Belgique)
- Mme Danielle GRINNAERT, Directeur, demeurant à 42, rue su Gâtinais - F77570 CHATEAU LANDON (France)

L'assemblée désigne HRT Révision comme commissaire aux comptes pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme
EUROK S.A.
Michèle OROFINO
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013151751/20.

(130186021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.340.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 Septembre 2013

Monsieur Michel ROELANDTS, demeurant à 226, Lamoriniestraat, B-2018 Antwerpen, est élu Administrateur-délégué et administrateur ainsi que comme représentant permanent de la succursale à Luxembourg avec effet le 28 septembre 2013, en remplacement de monsieur Jean-Claude Geha dont les fonctions d'administrateur-délégué, représentant permanent et administrateur ont pris fin le même jour.

Monsieur Stefan KOETZ, demeurant à 65, Dunantstrasse, CH-3074 Muri, est réélu comme administrateur avec effet au 28 septembre 2013

Les mandats des administrateurs, du représentant permanent et administrateur-délégué prendront fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2016 (l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015) sauf prolongation ou interruption par élection de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour Ericsson
Michel ROELANDTS
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013151746/21.

(130186230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Etablissement Heintz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 88.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151747/10.

(130185833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Etoile Boutique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 2, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 83.892.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151748/10.

(130186217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Ets Pettinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6718 Grevenmacher, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 10.223.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013151729/13.

(130186337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Enovos Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

R.C.S. Luxembourg B 181.237.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Enovos Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.683 (numéro d'identité: 1993 22 08 183), ici représentée par Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, le 16 octobre 2013.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Enovos Real Estate Luxembourg S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute d'un Actionnaire, y compris le cas échéant de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Esch-sur-Alzette par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet social de la Société est l'acquisition, la détention directe ou indirecte, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par une Assemblée Générale extraordinaire statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

La Société pourra racheter, et le cas échéant annuler, ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale, et toute référence dans ces Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants sans discontinuité, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. L'avis de convocation à toute Assemblée Générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée Générale. Sauf disposition contraire de la loi, les convocations se feront sous forme de lettres recommandées adressées huit (8) jours calendaires avant l'Assemblée aux Actionnaires.

Le quorum requis par la loi est applicable pour la tenue de l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale. Les bulletins de vote sont fournis par la Société et incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) lequel n'est pas nécessairement l'Actionnaire Unique de la Société. Dans l'hypothèse d'un Administrateur Unique, toute référence dans ces Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants sans discontinuité, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégué(s) à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes (i) de deux (2) personnes auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué ou (ii) d'une (1) personne à laquelle pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué ensemble avec un (1) administrateur ou l'Administrateur Unique.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Enovos Luxembourg S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les 25.000 (vingt-cinq mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Les 25.000 (vingt-cinq mille) actions sont intégralement libérées par un apport en nature constitué en la totalité des actions de la société anonyme de droit luxembourgeois Real Estate Strassen S.A., ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 174.703.

Ces actions sont apportées pour un montant de trente-six millions d'euros (EUR 36.000.000.-) dont vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000.-) sont affectés au capital social de la Société et onze millions d'euros (EUR 11.000.000.-) au compte prime d'émission de la Société.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 octobre 2013 par BDO Audit, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de trente-six millions d'euros (EUR 36.000.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, ainsi qu'à la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Enovos Luxembourg S.A., prénommé, représentée comme indiqué ci-avant, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions apportées par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions apportées sont, à sa meilleure connaissance, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions apportées dans la société Real Estate Strassen S.A. sera inscrit dans le registre des actionnaires de cette société.

Une attestation signée par la société Real Estate Strassen S.A. certifiant que la société Enovos Luxembourg S.A. est bien inscrite en tant qu'actionnaire de cette société et que les actions sont librement transférables restera annexée aux présentes.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Enovos Luxembourg S.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique Enovos Luxembourg S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Jean Lucius, administrateur, ayant comme adresse professionnelle 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

- Monsieur Marc Reiffers, Chief Operating Officer, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

- Monsieur Guy Weicherding, Chief Financial Officer, ayant comme adresse professionnelle 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017.

3. Monsieur Fabien Bach, Head of Group Controlling, ayant comme adresse professionnelle 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017.

4. Le siège social de la Société est fixé au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. LAC/2013/47798. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151726/297.

(130185422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Educdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 20, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 87.595.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151736/10.

(130185522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

DFR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.602.

Extrait conseil de gérance 30 Août 2013

En date du 30 Août 2013, le conseil de gérance de la société DFR Holding S.à r.l a:

- nommé Monsieur Romolo Bardin (né à Belluno - Italie - le 23/04/1978 demeurant professionnellement à 26b Boulevard Royal, 2449 Luxembourg) Gérant délégué. Il peut engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle dans les limites des pouvoirs fixés par le conseil de gérance.

Luxembourg, le 31 Octobre 2013.

Pour extrait conforme

Romolo Bardin

A Manager

Référence de publication: 2013152536/17.

(130186876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.